



Règlement général du rassemblement en Vendée le week-end du 26 au 28 mai 2007

Ce rassemblement se veut un moment de partage et de détente entre passionnés de LAND ROVER, seuls les véhicules de la marque y sont admis dans la limite des inscriptions.

Ouvert au public, un parking sera prévu pour les autres véhicules.

Accueil : A l'entrée du site après contrôle du numéro d'inscription collé sur la partie haute du pare brise.

Bivouac : Une zone sera délimitée pour le stationnement et le couchage des participants, la circulation des véhicules se fera au pas maxi 5 km/h, la zone sera fermée le soir à 22 h. Des sacs poubelles seront remis à l'entrée à chaque participant, il sera prévu des aires de dépôt à cet effet. Des sanitaires seront mis à disposition à différents endroits. Les barbecues sont autorisés aux endroits balisés sur le site.

Chaque participant se doit de rester courtois et ne doit en aucun cas être une gêne pour ses voisins.

Véhicules : Ils doivent être conformes au code de la route (Carte grise, assurance à jour, contrôle technique, permis de conduire du conducteur, équipements). Seront interdits tous les véhicules ne présentant pas ces garanties.

Parcours TT hors rassemblement : Seuls les chemins reconnus par l'organisation et balisés seront utilisés par les participants. Le hors piste et l'ouverture dans les broussailles sont interdits. Les pistes seront fermées à partir de 19h30 le samedi et le dimanche soir. Aucune sortie en nocturne n'est autorisée. Les équipements de compétition non homologués ainsi que les échappements libres et pneus sur-dimensionnés sont interdits. Aucun détritrus ne doit être jeté dans la nature. Respectez les cultures, les haies, les clôtures, soyez courtois avec les autres usagers. Les chemins seront fermés à tous les véhicules non inscrits. L'organisation est en droit de modifier ou de fermer les parcours par souci de sécurité.

Exclusion :

- * Attitude dangereuse ou risque excessif pour la sécurité des personnes.
- * Attitude incorrecte ou agressive envers les participants
- * Non respect des consignes données et des organisateurs
- * Non respect du règlement général, dégradation et nuisance
- * Non respect de l'environnement
- * Virée nocturne en véhicule

L'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne ayant une attitude contraire aux conditions du règlement général du rassemblement.

En cas d'exclusion, les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement, même partiel.

Consignes de sécurité :

Tous les participants, pendant le rassemblement:

- * S'engagent à respecter les consignes de sécurité initiées par l'organisation.
- * Sont pleinement conscients des risques qu'ils peuvent encourir pendant leurs évolutions dans les zones de franchissements, sur les pistes, la voie publique, comme sur l'enceinte du bivouac.

Risques :

A ce titre, les conducteurs qui s'engagent dans des zones de franchissements sont pleinement responsables et assument les risques qu'ils encourent pour eux-mêmes, leurs passagers, mais également pour les personnes se situant à proximité et à l'extérieur des véhicules.

Responsabilités :

Chaque participant est tenu responsable, tant moralement que financièrement, de toutes dégradations, pollutions ou préjudices causés.

En cas d'accident, les protagonistes prendront à leur charge les frais éventuels de réparations matérielles et seront aussi responsables en cas de dommage corporel.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

L'organisation met à disposition des équipements pour la bonne marche de la manifestation (Groupe électrogène, nettoyeur HP, toilettes, réserve d'eau, balisages, barrières, chapiteaux pour la restauration, etc. ...). Dans le cas de dégradations par les participants, ceux-ci prendront à leur charge les frais éventuels de réparation.

Par respect de la commune de **Saint Hilaire le Vouhis** et de ses habitants qui nous accueillent, et pour le bon déroulement du rassemblement, l'organisation vous demande de respecter les diverses closes du règlement ci-joint.

Merci à tous

Date :

(Inscrire: Lu et approuvé) et signature

Le bulletin d'inscription + le règlement signé sont à renvoyer par courrier à:
Vendée-land aventure (Secrétariat)
96 rue des nouettes 85180 Le Château d'Olonne tel : 02.51.96.97.44

En retour vous recevrez l'autocollant + le programme + le règlement